

Ensemble pour une île de santé, ensemble pour une île vaccinée

Ajaccio, le 23 avril 2021

Communiqué de presse

Vous avez plus de 75 ans et vous n'êtes pas encore vacciné ? Il ne faut plus attendre.

Depuis le 18 janvier, toutes les personnes de plus de 75 ans peuvent être vaccinées. Seulement 64 % des plus de 75 ans ont reçu une première dose de vaccin (difficultés dans la prise de rendez-vous, centres trop éloignés du domicile, hésitation ...) C'est insuffisant. Ces personnes risquent de développer une forme grave de la maladie et pour certaines d'en mourir. Plusieurs dispositifs « d'aller vers » sont mis en place pour leur permettre d'accéder facilement à la vaccination avec un vaccin.

Vous êtes candidats à la vaccination, signalez-vous auprès de votre mairie

L'ensemble des mairies de Corse a été sensibilisé à l'enjeu que représente la vaccination de nos aînés. Beaucoup ont déjà mis en place des actions pour faciliter l'accès des personnes des plus de 75 ans à la vaccination : organisation de journées délocalisées dans les villages, appels pour recenser les volontaires et prises de rendez-vous facilitées dans les centres de vaccination...

Ces mesures vont s'intensifier. Dès maintenant, **si vous n'avez pas encore été contacté ou si vous avez changé d'avis, faites-vous connaître auprès de votre mairie.**

Des mesures spécifiques mise en place à Ajaccio et Bastia

La municipalité de Bastia propose un service de navettes gratuites vers le centre communal de vaccination de Lupino. Renseignements au 04 95 55 97 67.

A Ajaccio, un bus des services de la santé au travail stationnera dès la semaine prochaine dans différents quartiers de la ville pour vacciner, sans rendez-vous, les personnes de plus 75 ans.

Une campagne d'appels téléphoniques et de nouveaux créneaux ouverts sur Doctolib

Pour compléter ces différentes actions, l'assurance maladie et les services de la collectivité de Corse, mènent une campagne d'appels téléphoniques pour recenser les volontaires et leur proposer un RDV prioritaire dans un centre de vaccination.

Si vous n'avez pas de moyen de locomotion, votre médecin peut vous prescrire un bon de transport pour vous rendre dans un centre de vaccination (taxi, véhicule sanitaire léger) qui sera pris en charge à 100% par l'assurance maladie.

Enfin, pour les plus à l'aise avec les outils numériques, de nouveaux créneaux sont disponibles via les sites Doctolib ou Maia.

La vaccination en cabinet médical, infirmier ou pharmacie

Vous pouvez également être vacciné par votre médecin, votre infirmier ou votre pharmacien. Le vaccin Astra-Zeneca est alors utilisé. Le rapport bénéfices/risques pour les personnes de 55 ans et plus est très largement positif. Le ministre des solidarités et de la santé l'a rappelé jeudi : le risque de faire une thrombose suite à la vaccination est bien inférieur au risque de faire une thrombose en prenant l'avion. En Corse, près de 10 000 personnes ont été vaccinées avec le vaccin Astra Zeneca. Aucun effet indésirable grave n'a été signalé à l'ARS.

La vaccin Janssen (une seule injection) arrive la semaine prochaine.

Parlez-en avec votre professionnel de santé.

Pourquoi se vacciner quand on est une personne âgée?

1. **Pour se protéger et faire barrière.** Actuellement le virus est toujours présent en Corse. De plus, les cas autochtones de variants brésiliens ou sud-africains sont en augmentation.
2. **Pour éviter les formes graves** et ainsi limiter la probabilité d'être hospitalisé. Aujourd'hui 1 hospitalisation sur 2 nécessite une prise en charge en soins critiques ou réanimation. Ce sont donc des hospitalisations longues qui nécessitent dans la plupart des cas une rééducation à la sortie de l'hôpital. La vaccination permet d'éviter ces situations.
3. **Pour retrouver une vie « normale » et partager des moments de convivialité.** Se retrouver à nouveau en famille, profiter de ses petits-enfants sans craindre de finir à l'hôpital... autant de plaisirs qui redeviendront possibles grâce à la vaccination tout en maintenant les mesures barrières.
4. **Pour protéger le système de santé et continuer à être soigné.** Dans l'attente de l'immunité collective, pouvoir vivre avec le virus, c'est notamment par les mesures barrières et la vaccination, limiter la circulation virale et protéger le système de santé en sortant du plan blanc régional et des déprogrammations de soins.
5. **Pour atteindre l'immunité collective.** Lorsqu'un nombre suffisant de personnes sera vacciné contre la Covid-19, sa propagation deviendra difficile, car il n'y aura plus suffisamment de personnes à infecter. C'est ce que l'on appelle l'immunité collective.